

B. d'avril de cette même année du légitime mariage entre _____ 34
anne Jean O'Burd lejeune & Marie-Anne Douscet de cette Paroisse,
Elizabeth Le Parain a été Michel Douscet oncle de l'enfant & la Marraine a
O'Burd été Luce Doucet sa tante aussi decette Paroisse, la mere presente
109 quiadeclaré ainsi queles autres ne savoir pas écrire Sigognepret

B Le vingt deux juillet mil huit cens quatre Je Prêtre soussigné ai
georges supplié le cérémonies du Baptême à Georges Mathurin né le onze
Mathurin de may decette même année du légitime mariage entre Benja-
Muice min Miuce & anne Douscet de cette Paroisse lesquels m'ont déclaré
110 qu'à cause de mon absence leur enfant avoit été Baptisé par
amable Boudreau soussigné Le Parain a été David Muice, fils
de Jean Miuce & la Marraine Marie-Agnès Robichau fille
de Pierre Robichau aussi de cette Paroisse qui ont déclaré nesavoir
pas écrire excepté ce lui qui a Baptise Amable Boudreau
Sigogneprêt

B Le vingt six Juillet mil huit cens quatre je pretre
Brigitte soussigné ai supplié les cérémonies du Baptême à Bridite née le 25
Maphre de juin de cette même année dulegitime mariage entre Etienne
111 Maphre & Anastasie Clermont de cette Paroisse enpresence deson
pere & de samere qui m'ont déclaré que leur enfant avoitété baptisé
par Pierre Miuce habitant de cette Paroisse a cause de mon absence. Le
Parain aété Jean Chrysostome Le Blanc & La Marraine Jeanne Dous-
cette fille de Michel Douscet tous deux de cette Paroisse qui ont déclaré
nesavoir pas écrire Sigognepretre

B Le vingt six Juillet mil huit cens quatre je Pretre soussigné ai supplié
Angelique les cérémonies du Baptême à Angelique née le huit dejuin decette
Muice même année du légitime Mariage entre Joseph Muice & Marie Ve-
112 nerente O'Burd de cette Paroisse, en lapresence du pere &dela mere de la
mere de l'enfant qui m'ont déclaré queleur enfant avoit été Baptisé
par Joseph Douscetpere durant monabsence, Le parain aétéVictor
Frontain & La Marraine aété Magdelene Muice femme de Jean
O'Burd grand mere del'enfant aussi de cette paroisse tous ont déclaré
nesavoir pas écrire excepté le Parain victor frntin Sigognepr

B Le vingt-neuf Juillet mil huit cens quatre je pretre soussigné ai supp
Monique lié les cérémonies du Bapteme à Monique née le quatre de May
Boudreau de cette même année du légitime mariage entre Joseph Boudreau
113 & Genevieve d'Entremont de cette Paroisse presens à la cérémonie
& qui m'ont déclaré quecette enfant avoit été precedement Bap-
tise dans mon absence par Amable Boudreau qui aété parain
la Marraine aété genevieve Boudreau tante de l'enfant la mere
& la Marraine ont déclaré nesavoit pas écrire
Joseph Boudreau Amable Boudrea Sigogne, pretre

Le pretre aquitté cette Paroisse le 2aout 1804 Sig